



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Quinzième session

Madrid, 2-13 décembre 2019

Point 15 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

**Adoption du projet de rapport de la quinzième session
de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Projet de rapport de la quinzième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties
au Protocole de Kyoto**

Rapporteur : Muhammed Irfan Tariq (Pakistan)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, s'est tenue du 2 au 13 décembre 2019 à l'IFEMA – Feria de Madrid à Madrid, en Espagne. La 1^{re} séance¹ a été convoquée par Carolina Schmidt (Chili), Présidente de la quinzième session de la CMP, le lundi 2 décembre².

¹ Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

² La quinzième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (COP) et à la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans des rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la CMP, de la COP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.



II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté³. L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la quatorzième session de la CMP, après consultation du Bureau, et en tenant compte des vues exprimées par les membres du Bureau ainsi que de celles exprimées par les Parties à la cinquantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

3. Sur proposition de la Présidente de la quinzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I⁴ :
 - a) Communications nationales ;
 - b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
6. Questions relatives à l'application conjointe.
7. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
8. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
9. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
10. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
11. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.

³ FCCC/KP/CMP/2019/1.

⁴ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

12. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2020-2021.
13. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations d'organisations ayant le statut d'observateurs.
14. Questions diverses.
15. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, la Présidente a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire et a proposé que la CMP suive l'organisation des travaux convenue par la COP⁵.

5. La Présidente a informé la CMP que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pourraient recommander des projets de décisions ou de conclusions pour examen et adoption par la CMP au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

- | | |
|-------------|---|
| Point 4 a) | Communications nationales ; |
| Point 5 | Questions relatives au mécanisme pour un développement propre ; |
| Point 7 | Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ; |
| Point 8 | Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ; |
| Point 10 | Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ; |
| Point 12 a) | Rapport d'audit et états financiers de 2018 ; |
| Point 12 b) | Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019. |

6. La Présidente a noté que la CMP se réunirait à nouveau au cours de la deuxième semaine de la session pour examiner les décisions et conclusions à adopter.

7. La CMP a décidé de procéder sur la base de la proposition faite par la Présidente.

(À compléter)

⁵ Voir le document FCCC/CP/2019/L.1.

D. Points 2 d) à 13 de l'ordre du jour

(À compléter)

III. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Conclusion des travaux de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Adoption du projet de rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

8. À sa xx^e séance, le xx décembre, la CMP a examiné le projet de rapport de la session et, sur proposition de la Présidente, a autorisé le Rapporteur à en achever l'élaboration, selon les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)
